

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le lundi 5 décembre 2016, à 20h00, dans la salle municipale, sous la présidence de Félicien Cardin, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Gabriel Cheeney, Keven Trinque, Marie-Josée Campagna et Guy Lavoie ainsi que Claire Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière.

Quorum

Les membres du Conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

16-12-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-12-01 Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'adopter l'ordre du jour tel que lu, tout en gardant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE

16-12-02 ADOPTION PROCÈS-VERBAUX 7 ET 22 NOVEMBRE 2016

16-12-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Paulhus et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016 et celui de son ajournement tenu le 22 novembre 2016 tel que présentés et rédigés.

ADOPTÉE

16-12-03 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES MUNICIPAUX

BANQUE NATIONALE DU CANADA	1 025.16 \$
BELL CANADA	413.67 \$
CAISSE DESJARDINS DE DRUMMONDVILLE	15 882.56 \$
CENTRAIDE CENTRE-DU-QUEBEC INC.	50.00 \$
COMITE B.G.P.	75.00 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	1 423.29 \$
FONDATION DU CANCER DU SEIN DU QC	100.00 \$
FONDATION RENE-VERRIER	150.00 \$
HYDRO QUEBEC	4 652.23 \$
KODOO MOBILE	48.82 \$
LA COOP AGRILAIT	529.25 \$
LEO BONIN	750.00 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	4 777.99 \$
O.M.H. SAINT-BONAVENTURE	1 196.00 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1 770.75 \$
RREMQ	976.40 \$
SONIC CO-OP CARTE	250.48 \$
TRANSPORTS DANI-MAX INC.	640.75 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS	339.18 \$
BANQUE SCOTIA	542.44 \$
BUROPRO CITATION	4 277.08 \$
CARL LABONTÉ	17 202.50 \$
CGV	865.78 \$
CLAUDE JOYAL INC.	41.35 \$

DANIEL TRAVERSY & FILS INC.	1 964.16 \$
DAVID GAUTHIER	1 800.00 \$
DURAY HAUTE PRESSION INC.	83.88 \$
ECOLE ST-BONAVENTURE	92.41 \$
ENVIRO5	15 111.17 \$
F. DUGAS ÉLECTRIQUE	35.88 \$
FBL	6 668.55 \$
FORTIN SECURITE MEDIC ENR.	49.08 \$
GARAGE MARIO LACHAPELLE	136.02 \$
GROUPE ENVIRONEX	697.82 \$
INFO PAGE	109.69 \$
INFOTECH	333.42 \$
JEAN-PAUL BLANCHARD & FILS	965.73 \$
JEAN-SIMON TROTTIER	150.00 \$
LA COOP AGRILAIT	2 393.58 \$
LES ENTREPRISES CLEMENT FORCIER INC	776.08 \$
LETENDRE & FORCIER LTEE	374.73 \$
LETTRAGE GRAPHIQUE SHADOW	5 118.69 \$
LOUYS PATRICE BESSETTE	270.06 \$
LUC LEMIEUX	2 175.00 \$
LUCIEN LAMPRON	1 210.00 \$
MACHINERIE C. & H. INC.	374.71 \$
PETITE CAISSE	19.15 \$
POMP - JENNIFER ST-CYR	148.12 \$
POMP - STEPHAN LAVOIE	16.56 \$
RIVARD	1 644.14 \$
SECURITE MASKA (1982) INC.	750.49 \$
SOLUTIONS ZEN MÉDIA	149.47 \$
SYLVIE BEAUREGARD	83.00 \$
SALAIRE DE NOVEMBRE 2016	11 957.69 \$

16-12-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Keven Trinquet et unanimement résolu par les conseillers présents :

- que ces comptes sont approuvés et soient payés;

ADOPTÉE

16-12-04 DEMANDE APPUI DÉMARCHE FQM HYDROCARBURES
Appui à la démarche de la Fédération québécoise des municipalités sur le projet de loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives

Considérant que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi n° 106, *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

Considérant que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

Considérant qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté

son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;

Considérant que les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

Considérant qu'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre, M. Pierre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi n° 106 le 29 septembre 2016;

Considérant que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la présence du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;

Considérant que, lors de l'assemblée générale le 1^{er} octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;

16-12-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Forcier et unanimement résolu par les conseillers présents :

- **d'adopter** un moratoire de 5 ans sur l'usage des techniques d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles, telles que la fracturation hydraulique et la stimulation des puits à l'acide;
- **d'abroger** l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;
- **d'accorder** le pouvoir à la MRC de désigner des zones, où la protection et la production gazières et pétrolières seraient interdites;
- **de demander** au gouvernement d'octroyer aux municipalités le pouvoir de déroger aux normes provinciales prévoyant des distances séparatrices entre les installations des sociétés gazières et pétrolières, les sources d'eau potable et les habitations pour imposer des normes plus sévères lorsqu'elles le jugent nécessaire;
- **d'appuyer** activement et concrètement une vaste campagne du « 100 \$ pour Solidarité Ristigouche » afin d'aider cette municipalité à se défendre tout en montrant la désapprobation du monde municipal à l'égard des prétentions de corporation, telle que Gastem;
- **de transmettre** une copie de la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. Davis Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

ADOPTÉE

16-12-05 AIDE FINANCIÈRE CLUB OPTIMISTE – FÊTE NOËL 2016

Considérant que la fête de Noël se déroulera le samedi 17 décembre 2016 à la salle de l'église et que lors de cette soirée, le Club Optimiste organise une parade dans les rues de la municipalité avec le Père Noël;

Considérant que par la suite, familles et amis sont invités à se réchauffer à l'intérieur où il y aura remise de cadeaux à tous les résidents de Saint-Bonaventure présents et âgés de 0 à 12 ans (jusqu'en 6^e année du primaire);

Considérant que comme l'année dernière, le Club Optimiste St-Bonaventure sollicite l'appui financier de la municipalité pour l'achat des cadeaux pour les « non-membres »;

- 16-12-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Lavoie et unanimement résolu par les conseillers présents :
- de verser la somme de 1 500 \$ au Club Optimiste de Saint-Bonaventure dans le cadre de la Fête de Noël 2016 pour l'achat de cadeaux aux enfants résidants à Saint-Bonaventure.
- ADOPTÉE

16-12-06 CENTRE D'ÉCOUTE ET DE PRÉVENTION SUICIDE

Considérant qu'il s'agit d'un organisme à but lucratif qui, depuis plus de 30 ans, intervient en écoute et en prévention du suicide en apportant réconfort et accompagnement aux personnes qui vivent de la détresse psychologique;

Considérant que ces sommes permettront de continuer à offrir et à maintenir gratuitement des services à la population de la MRC de Drummond comme elles ont permis l'an dernier de donner des services aux endeuillés par suicide en individuel et en groupe;

- 16-12-06 Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unanimement résolu par les conseillers présents :
- de verser la somme de 200 \$ à titre de don pour l'année 2016.
- ADOPTÉE

16-12-07 DON AU COMITÉ D'ENTRAIDE – LA GUIGNOLÉE 2016

- 16-12-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Keven Trinque et unanimement résolu par les conseillers présents :
- de verser la somme de 500 \$ à la Guignolée (Comité d'entraide) afin de confectionner les paniers de Noël aux familles démunies.
- ADOPTÉE

16-12-08 FORMATIONS WEB D'INFOTECH – VOLET PAIE

Considérant que les 13 et 14 décembre prochain, il y aura une formation webinaire en deux parties présentées par Infotech (programme informatique municipale) portant sur le volet « PAIE »;

- 16-12-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Forcier et unanimement résolu par les conseillers présents :
- d'autoriser les frais pour les deux volets de la formation donnée par Infotech au coût de 145 \$ chacune, taxes en sus.
- ADOPTÉE

16-12-09 DEM. AIDE FINANCIÈRE JEUDIS EN CHANSONS 2017

Considérant que les spectacles gratuits en plein air des Jeudis en Chansons sont populaires auprès de la population de Saint-Bonaventure;

Considérant que la SSJBCQ a annoncé son nouveau programme d'assistance financière pour les Jeudis en Chansons 2017;

- 16-12-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Paulhus et unanimement résolu par les conseillers présents :
- que la municipalité de Saint-Bonaventure fasse une demande d'assistance financière de 1 000 \$ auprès de la Société St-Jean-Baptiste du Centre-du-

Québec pour la tenue d'un spectacle dans le cadre des Jeudis en Chansons à l'été 2017 dont le budget prévu est évalué à 1 650 \$;

- qu'un souper hot-dog soit offert par les membres du conseil avant le spectacle;
- qu'une dépense de 650 \$ soit autorisée pour la tenue des Jeudis en Chansons 2017.
- que madame Gisèle Denoncourt soit nommée responsable de l'événement et soit autorisée à faire la demande d'assistance financière auprès de la SSJB Centre-du-Québec pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

16-12-10 APPROBATION DÉPENSES AU PROGRAMME PAARRM

Suite à l'obtention d'une subvention de 8 000 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* en 2016 qui, au départ, avait été demandée pour divers travaux sur divers chemins;

Considérant que des travaux plus urgents, mais tout de même admissibles, ont été réalisés pour refaire la fondation d'une partie de la rue Paulhus, sur toute sa largeur;

- 16-12-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Forcier et unanimement résolu par les conseillers présents :
- d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Paulhus, dont la gestion incombe à la Municipalité, pour un montant subventionné de 8 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports et dont le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

16-12-11 ENTRETIEN DE LA PATINOIRE – SAISON 2016-2017

Considérant que Monsieur Luc Lacouture accepte de s'occuper de l'entretien des deux glaces de la patinoire pour la saison 2016-2017;

- 16-12-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Gabriel Cheeney et unanimement résolu par les conseillers présents :
- de confier le contrat d'entretien des deux patinoires, de l'anneau de glace et de la glissade à Luc Lacouture pour un montant de 3 500 \$ pour la saison 2016-2017;
 - que les versements du contrat soient répartis comme suit :
 - 1 000 \$ le 20 décembre 2016
 - 1 000 \$ le 20 janvier 2017
 - 1 000 \$ le 20 février 2017
 - 500 \$ à la fin de la saison ou 31 mars 2017

ADOPTÉE

16-12-12 AUTORISATION SIGNATURE PROMESSE VENTE CAISSE

Considérant que monsieur René Lamothe, directeur de la Caisse Desjardins de Drummondville, a présenté une nouvelle promesse de vente et l'a signée en date du 30 novembre 2016, laquelle contient les modifications demandées à la résolution #16-11-31;

- 16-12-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Keven Trinque et unanimement résolu par les conseillers présents :
- d'accepter la promesse de vente, incluant ses annexes, faite le 30 novembre 2016 par la Caisse Desjardins de Drummondville pour l'immeuble situé au 1155 rue Principale à Saint-Bonaventure;

- d'autoriser monsieur Félicien Cardin, maire et madame Claire Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit document pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bonaventure;
- de retourner ledit document dûment signé à monsieur René Lamothe, directeur de la Caisse Desjardins de Drummondville, avant 14h00 le 6 décembre 2016.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20H20 À 20H25

REMERCIEMENT DE LA PART DE GISELE DENONCOURT

Madame Denoncourt prend un moment afin de remercier messieurs Luc Lacouture et Gilles Forcier pour le temps qu'ils ont donné bénévolement à la fabrication des nouvelles structures de la patinoire.

16-12-13 SÉANCE EXTRAORDINAIRE – ADOPTION BUDGET 2017

16-12-13 Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unanimement résolu par les conseillers présents :

- de tenir la séance extraordinaire portant exclusivement sur l'adoption du budget 2017 et du plan triennal d'immobilisations, le mardi 20 décembre 2016 à 18h30, à la salle municipale.

ADOPTÉE

16-12-14 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

16-12-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Gabriel Cheeney et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'ajourner cette assemblée au mardi 20 décembre 2016, tout de suite après la fin de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE

À 20h27, la séance est close.

Félicien Cardin, maire

Claire Côté, dir. gén./secrétaire-trés.

Par la présente, je certifie qu'il y a ou il y aura des crédits disponibles aux postes budgétaires affectés par les résolutions numéros : 16-12-03, 16-12-05, 16-12-06, 16-12-07, 16-12-08, 16-12-09, 16-12-10, 16-12-11.

Claire Côté, secrétaire-trésorière